

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2844

commission principale : développement économique

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme bureau des congrès - Abrogation de la délibération 2001-0032 en date du 18 mai 2001**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Office du tourisme et bureau des congrès de la Communauté urbaine, association régie par la loi de 1901, a pour objet l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à développer les activités touristiques de la Communauté urbaine en vue de contribuer à son expansion économique, sociale et culturelle.

Il assure, en outre, le développement du tourisme d'affaires et de congrès à travers le bureau des congrès.

Son conseil d'administration est actuellement composé de trente-cinq membres, dont dix représentants des membres de droit (collectivités et établissements publics finançant l'Office du tourisme).

La Communauté urbaine, qui est de plus en plus présente dans le soutien financier aux actions de l'association, a actuellement un seul représentant au sein du conseil d'administration. Conformément à la délibération n° 2001-0032 en date du 18 mai 2001, madame Nadine Gelas assure ce rôle d'administrateur.

Dans la mesure où les statuts prévoient que les représentants des membres de droit peuvent constituer jusqu'à un tiers du conseil d'administration, la Communauté urbaine souhaite user de cette possibilité de mieux asseoir sa représentation, en désignant deux nouveaux représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme et bureau des congrès de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de prendre en compte les modifications suivantes dans le rapport :

- remplacer le titre proposé "*Désignation de représentants supplémentaires au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme bureau des congrès*" par : "*Abrogation de la délibération n° 2001-0032 en date du 18 mai 2001 - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme bureau des congrès*".

- d'ajouter un 1er alinéa au délibéré : "Abroge la délibération n° 2001-0032 en date du 18 mai 2001" ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Abroge la délibération n° 2001-0032 en date du 18 mai 2001.

2° - Accepte les modifications apportées par le rapporteur.

3° - Désigne madame Nadine GELAS, messieurs Hubert GUIMET et Maurice CHARRIER en tant que représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme et bureau des congrès de la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,